République Française

Département du Bas-Rhin

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAVERNE - MARMOUTIER - SOMMERAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2017

Délibération n° 2017-47

Président : Dominique MULLER
Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance : 65
Présents : 54
Pouvoirs : 9
Absent : 2
Date de convocation du Conseil Communautaire : 10 mars 2017.
Secrétaire de Séance élu : M. Mickaël VOLLMAR.

* * * * *

FINANCES

COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2016 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MARMOUTIER - SOMMERAU.

Rapporteur : Roger MULLER, Vice-Président.

Conformément aux dispositions de l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par l'ordonnateur.

Le compte administratif de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau comporte, à l'instar du budget, 8 divisions :

REÇU LE :
- 6 [illegible]
A LA SOUS-[illegible]
DE [illegible]

- la gestion générale (ou budget principal)

et 7 budgets annexes :

- le service de l'assainissement
- le service des ordures ménagères
- l'Hôtel-Restaurant Alsacien
- la zone d'activité de Singrist
- la ZAC de Marmoutier
- le service technique
- la régie CIP/Tourisme

Les comptes sont examinés et arrêtés budget par budget. Toutefois, le résultat général s'apprécie par consolidation de toutes les divisions budgétaires et en tenant compte des restes à réaliser.

Les masses des comptes administratifs 2016 de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau.

Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau

GESTION 2016 - PRESENTATION AGREGEE DES RESULTATS

	ELEMENTS FINANCIERS	budget principal	assainissement	ordures ménagères	HR Alsacien	ZA Singrist	ZAC Marmoutier	Service technique	CIP	cumuls toutes divisions budgétaires
	SECTION DE FONCTIONNEMENT									
A	dépenses de l'exercice	2 952 857,56	579 425,63	298 049,60	10 186,42	2 335,87	382 291,59	187 868,23	165 360,25	4 578 263,53
B	recettes de l'exercice	3 601 022,18	750 924,75	463 508,01	0,00	200,00	710 029,15	272 101,70	161 928,62	5 959 714,41
C	résultat de l'exercice (B-A)	648 164,62	171 499,12	165 458,41	-10 186,42	-2 135,87	327 737,56	84 233,47	-3 431,63	1 381 450,88
D	résultat reporté	1 324 961,82	215 722,56	77 815,37	-108 144,02	-227 348,52	-40 129,11	943,94	2 955,54	1 246 777,58
E	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (C+D)	1 973 126,44	387 221,68	243 273,78	-118 330,44	-229 484,39	287 608,45	85 177,41	-476,09	2 628 228,46
	SECTION D'INVESTISSEMENT									
	REALISATIONS									
F	dépenses de l'exercice	3 149 504,84	576 294,42	0,00	23 225,96	0,00	168 103,37	20 623,54	0,00	3 937 752,13
G	recettes de l'exercice	1 417 611,33	398 494,20	4 325,01	9 101,67	0,00	371 507,63	11 515,81	0,00	2 212 555,65
H	résultat de l'exercice (G-F)	-1 731 893,51	-177 800,22	4 325,01	-14 124,29	0,00	203 404,26	-9 107,73	0,00	-1 725 196,48
I	résultat reporté	1 108 523,09	2 253 334,90	15 185,63	-230 054,59	0,00	-343 997,63	10 332,89	0,00	2 813 324,29
J	**RESULTAT D'INVESTISSEMENT (H+I)**	-623 370,42	**2 075 534,68**	**19 510,64**	-244 178,88	**0,00**	-140 593,37	**1 225,16**	**0,00**	**1 088 127,81**
K	RESULTAT HORS RESTES A REALISER (E+J)	1 349 756,02	2 462 756,36	262 784,42	-362 509,32	-229 484,39	147 015,08	86 514,19	-476,09	3 716 356,27
	RESTES A REALISER INVESTISSEMENT									
L	dépenses	876 154,00	*320 329,00*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 196 483,00
M	recettes	485 564,00	*259 298,00*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	744 862,00
N	RESULTAT 2016 DES RESTES A REALISER (M-L)	-390 590,00	-61 031,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-451 621,00
	CUMUL INVESTISSEMENT									
O	RESULTAT INVESTISSEMENT TOTAL (J+N)	-1 013 960,42	2 014 503,68	19 510,64	-244 178,88	0,00	-140 593,37	1 225,16	0,00	636 506,81
	RESULTAT GLOBAL									
P	RESULTAT GENERAL AVEC RAR (K+N)	959 166,02	2 401 725,36	262 784,42	-362 509,32	-229 484,39	147 015,08	86 514,19	-476,09	3 264 735,27

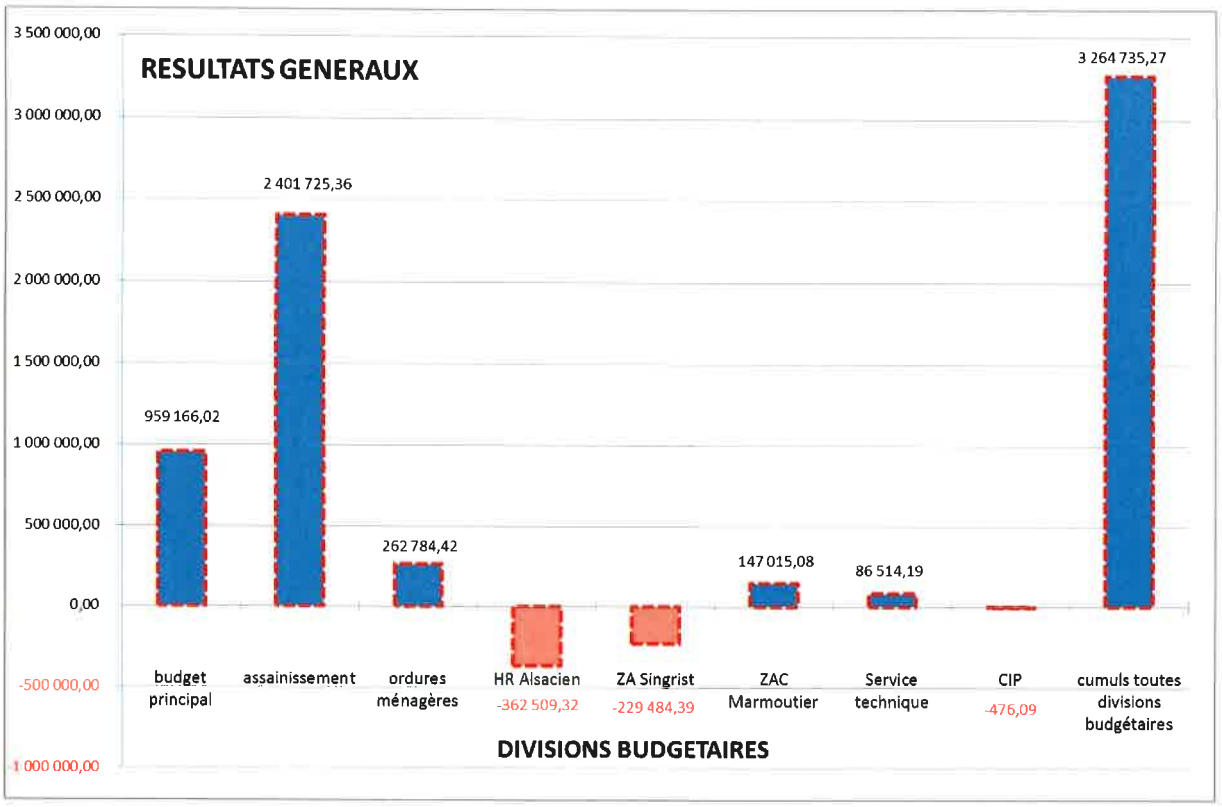

Quelques observations au sujet des comptes administratifs annexes.

<u>Le service de l'assainissement</u> :
Cette division budgétaire est largement excédentaire, depuis de longues années. L'excédent a été constitué progressivement afin d'anticiper des travaux d'ampleur à réaliser sur les équipements du service (système de traitement et réseaux).

En 2010, ont été engagées des études préalables à la définition d'un programme pluriannuel d'assainissement visant à améliorer les performances de collecte et d'épuration qui sont pénalisées par un taux de dilution des eaux usées exagérément fort. La modélisation des réseaux ainsi que les campagnes de mesure diurnes et nocturnes des eaux claires parasites ont abouti à élaborer un programme d'intervention de 5 M€ qui combine et étale sur plusieurs années la construction de bassin de rétention, le renforcement de collecteurs et l'amélioration des performances de la station d'épuration de Marmoutier.

Les travaux approuvés par le Conseil de Communauté ont démarré. Ainsi, la Communauté de Communes a d'ores et déjà mené à bonne fin la 1ère tranche de mise à niveau de la station d'épuration de Marmoutier, qui permet de prolonger la durée de vie de l'installation d'une bonne quinzaine d'années. Elle a aussi construit d'un bassin de rétention à Dimbsthal. La construction d'un second bassin est en cours à Singrist, opération à laquelle sera associé le renforcement du collecteur en aval. Un autre bassin de 900 m³ est prévu en sortie EST du collecteur urbain de Marmoutier.

La station de Marmoutier traite les eaux usées provenant de Dimbsthal, Hengwiller, Lochwiller, Marmoutier, Reutenbourg, Schwenheim et Singrist. Le secteur de l'ancienne Communauté de Communes de la Sommerau (Allenwiller, Birkenwald et Salenthal) est assaini au moyen filtres plantés de roseaux associés à un bassin de pollution en amont.

Les deux modes épuratoires sont fondamentalement différents. Les coûts de fonctionnement diffèrent sensiblement. De ce fait, le choix a été fait de maintenir des tarifs différenciés sur les deux périmètres.

Le budget d'assainissement en unique. Néanmoins, sa préparation et son exécution sont distingués analytiquement afin de suivre les coûts effectifs.

Ce budget disparaîtra en 2017. En effet, le Conseil de Communauté a choisi de transférer au SDEA l'ensemble des compétences en matière d'assainissement.

La division des ordures ménagères :
Le résultat 2016 est faussé par le fait que le SMICTOM a transmis tardivement le titre de recettes afférent à la redevance incitative du 1er semestre 2016. Le mandatement est fait et comptabilisé sur l'exercice 2017. L'excédent doit être relativisé. En réalité, il serait à minorer de 185 000 €.

Les 3 Communes de l'ex ComCom de la Sommerau sont desservies par le syndicat mixte de la Mossig et de la Sommerau. De ce fait, les tarifs de la redevance OM sont différents sur les deux périmètres. Là aussi, la comptabilité analytique est mise en œuvre pour jauger les coûts effectifs.

L'Hôtel-Restaurant Alsacien :
La Communauté de Communes de Marmoutier a contracté un emprunt de 247 000 € pour financer l'achat du bâtiment, que la Commune de Marmoutier avait préempté lors de la mise en vente. Le déficit du budget s'est creusé d'année en année par le mécanisme d'amortissement de l'emprunt, qui arrive à échéance finale au 30 juin prochain. Des études de maîtrise d'œuvre faites en vue de transformer l'édifice, mais qui n'ont pas été suivies d'effet, ont alourdi le déficit. La toiture du bâtiment est en mauvais état.

La zone de Singrist :
Le déficit est quasi définitif. Il devra être épongé par le budget principal.

La ZAC de Marmoutier :
Ce budget présente la 1ère fois un excédent global. Le surplus résulte de la vente en 2016, à un aménageur privé, d'une partie des terrains de la zone (un peu plus de la moitié) qui a généré une recette de 538 050 € HT.

Le service technique :
Comment ce service était-il né ?

La Communauté de Communes de la Sommerau exerçait, avant la fusion du 1er janvier 2013, la compétence « service technique ». A travers cette compétence, était organisé l'entretien des biens de la ComCom et du patrimoine des Communes d'Allenwiller, de Birkenwald et de Salenthal.

Cette compétence n'a pas été maintenue à la fusion. Politiquement, le choix avait été fait de ne pas étendre le service à l'ensemble du périmètre regroupé.

Afin préserver, post-1ère fusion, l'intervention sur les équipements communautaires du périmètre de l'ex Sommerau et sur les biens des 3 Communes précitées, il a été créé, hors compétences transférées, un service technique commun associant, à travers une convention, la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau et les Communes d'Allenwiller, Birkenwald et Salenthal. L'organisation du service incombait à la ComCom selon les règles en vigueur à l'époque. La loi NOTRe d'août 2015 permet désormais qu'un service commun puisse être géré par une des Communes partenaires.

Les opérations financières du service sont retracées dans un budget annexe au budget principal. Le service technique refacture le coût de ses interventions aux 3 Communes ainsi qu'au budget principal et aux autres budgets annexes.

La convention d'organisation a fait l'objet d'un avenant pour tenir compte de la création de la Commune Nouvelle de Sommerau. La seule modification consistait à constater le changement de personne morale partie prenante au service.

Dès l'engagement des discussions pour préparer la fusion du 1er janvier 2017, il avait été entendu que le service technique sera supprimé avant la fusion. La suppression a pris effet au 31 décembre 2016.

La Commune de Sommerau a retrouvé pleinement le rôle d'organiser les tâches de ses équipes techniques comme le faisait avant le 1er janvier 2013 la ComCom de Sommerau. Les agents salariés de la ComCom ont été repris par la Commune de Sommerau à conditions équivalentes, sous tous aspects.

Le budget annexe du service technique remboursait au budget principal tous les coûts de rémunération des agents techniques. Un dernier versement sera fait en 2017 pour solder les comptes.

La division budgétaire de la régie CIP/Tourisme :
Ce budget n'enregistre que des dépenses et recettes de fonctionnement. Les équipements mis à la disposition de la régie CIP/Tourisme, qui est érigée en service public administratif, sont, en effet, portés par le budget principal.

A défaut d'ouverture du CIP au public, les ressources substantielles du service proviennent des versements faits par le budget principal. Une grande partie du montant de 155 000 € versé à ce titre en 2016 a servi à rembourser au budget principal les frais de rémunération des 3 salariées de la régie.

Le budget principal :
Il est présenté par nature, sans croisement fonctionnel. En effet, compte tenu de sa taille, la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau n'est pas concernée par l'obligation de présentation croisée nature/fonctions.
Néanmoins, l'EPCI exécutait les dépenses et les recettes en suivant une nomenclature analytique spécifique qu'elle a créée.

La comptabilité analytique indique comment la ComCom a affecté ses ressources en 2016.

Le graphique ci-dessous en présente la synthèse :

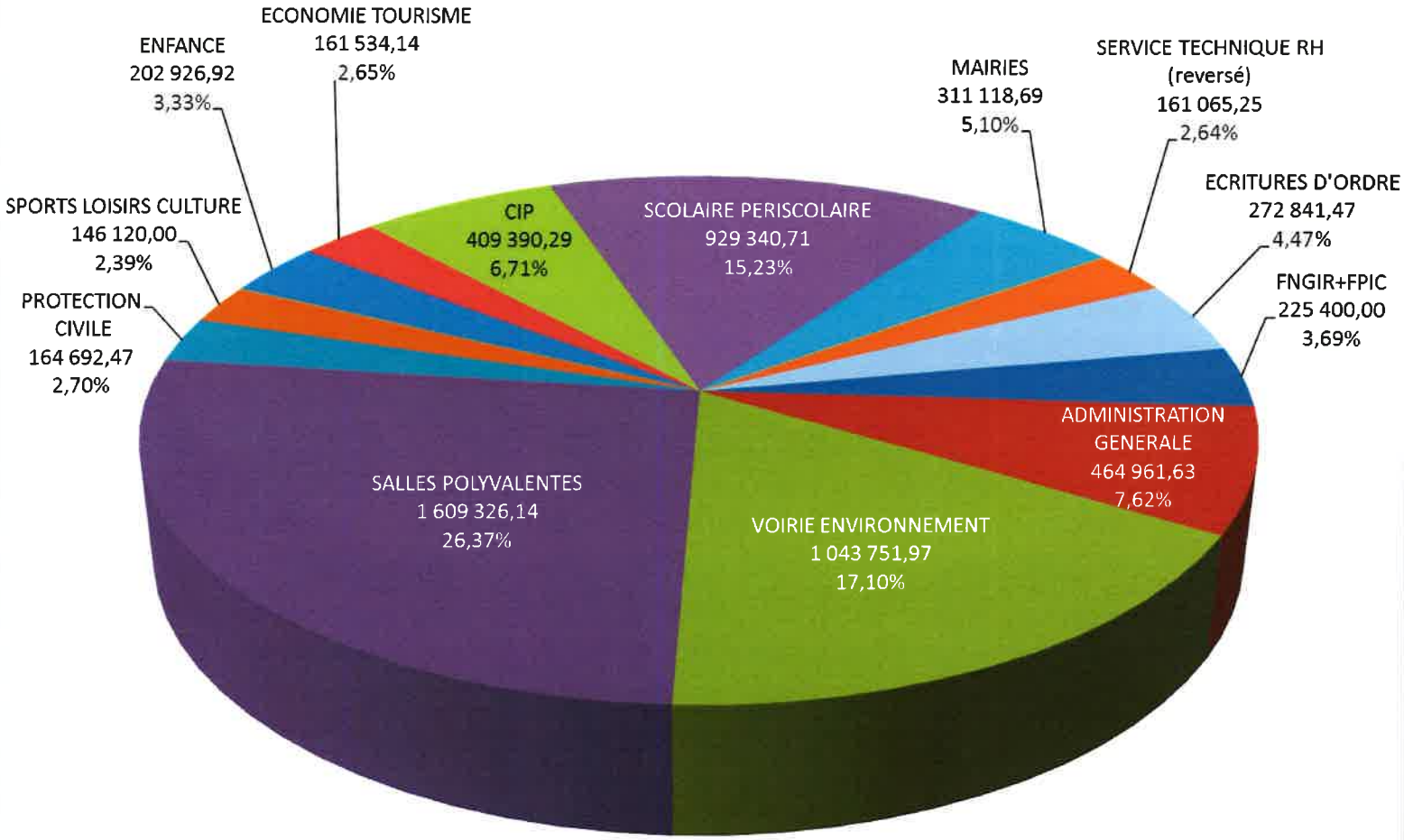

Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau
DEPENSES 2016

L'annexe 1 à la présente note décline les principaux ratios financiers et leur évolution depuis 2012 (année précédant la fusion de 2013).

Ce document ne vise pas à comparer les finances de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau aux autres EPCI. La comparaison n'aurait d'intérêt qu'à compétences équivalentes. Son objectif consiste à suivre l'impact financier des changements souvent décidés par la ComCom, parfois aussi subis par elle.

Avant de faire une analyse sommaire des ratios, il faut préciser que la ComCom a réalisé en 2016 un programme exceptionnel d'entretien de voirie pour 159 200 € qui impacte les dépenses réelles de fonctionnement et qui, par répercussion, altère les ratios intégrant le paramètre des DRF.

Nous lisons dans l'évolution des ratios, notamment :

- la montée en puissance de la ComCom à travers des compétences nouvelles, qui impactent inévitablement les dépenses,
- l'augmentation de la pression fiscale intercommunale pour faire face aux dépenses nouvelles (En contrepartie, les Communes ont réduit leur pression fiscale puisqu'elles se délestaient de charges transférées à l'intercommunalité)
- la forte évolution de la contribution au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
- un pic des investissements en 2013 et 2014 financés partiellement par l'emprunt, conduisant à la poussée de la dette,
- la baisse de la DGF (chute de 37%) en raison de la contribution au redressement des finances publiques. La DGF apportait en 2012 un peu plus de 19% des recettes réelles de fonctionnement. En 2016, elle ne procure plus que 9,31% des RRF.
- le doublement des frais de personnel lié en très grande partie au transfert des compétences des Communes vers l'intercommunalité,
- la dégradation de la marge d'autofinancement, résultant de dépenses en hausse et de recettes en baisse
- l'encours de la dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement sur une tendance marquée à la baisse.
- la capacité de désendettement s'érode, non par l'augmentation de l'endettement, mais par la dépréciation de la marge d'autofinancement. Le ratio reste acceptable à 4,64 années, le seuil d'observation se situant à 8/9 années.

<u>Un dernier développement concernant l'endettement résiduel</u> :
Au décembre 2016, le capital des emprunts restant dus s'élève à 4 260 023,21 €.

Le remboursement de la dette est comptabilisé analytiquement.

Dès lors, il est intéressant, notamment dans la perspective éventuelle de retour de certaines compétences, de mesurer la répartition analytique du stock de dette.

Le graphique figurant ci-dessous poursuit cet objectif.

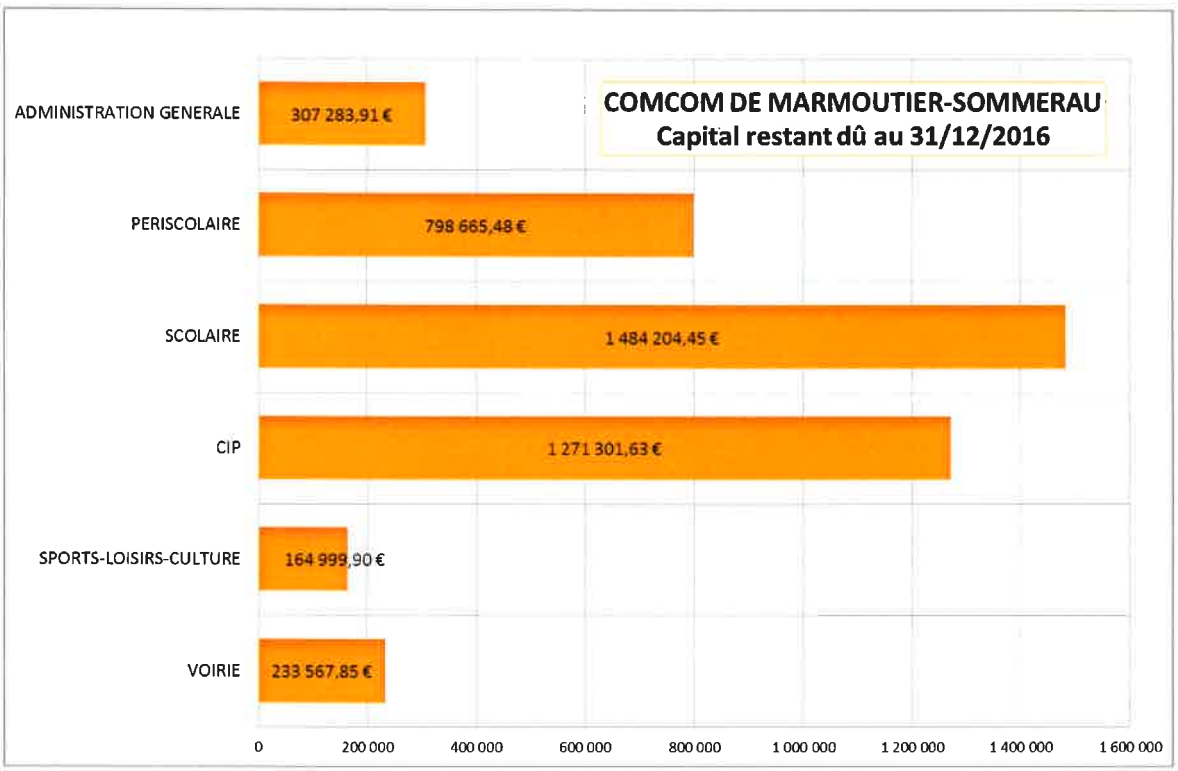

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu l'exposé de M. Roger Muller, Vice-Président aux Finances, ressources humaines, affaires scolaires Allenwiller par référence à la note de présentation du 16 Mars 2016,

Après avis de la Commission Communautaire Permanente du 02 Mars 2016,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- d'approuver les comptes administratifs de l'exercice 2016 selon les balances présentées ci-dessus.

Ont signé au registre les Membres présents,
pour extrait certifié conforme,

Saverne, le 17 mars 2017

Communauté de Communes Saverne Marmoutier Sommerau

Le Président

Dominique MULLER

REÇU LE :
- 6 AVR. 2017
A LA SOUS-PRÉFECTURE
DE